

Réf: Dossier N° 063781

Avis de constitution

SOCIETE « A TO Z TELECOM COTE D'IVOIRE »

Abidjan, Marcory, ZONE 4, Lot 225, Ilot ND

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 06/12/2021 reçus par Me ETUDE DE MAITRE SINZA EZAN ANTOINE , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 08/12/ 2021, il a été constitué une SOCIETE « A TO Z TELECOM COTE D'IVOIRE »

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays et, particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- La télécommunication ;
- Le conseil en communication ;
- La production audiovisuelle ;
- La publicité ;
- L'évènementiel ;
- L'édition ;
- L'informatique ;
- L'audit informatique ;
- L'installation des logiciels, Configuration réseau, Internet, Intranet ;
- La vente et l'installation d'équipements télécom et de réseaux télécom ;
- La vente de matériels informatiques et bureautiques ;
- La vente des matériels informatiques ;
- Toutes activités liées aux NTIC ;
- La régie publicitaire ;
- La production et l'installation de support publicitaire ;
- La décoration ;
- La distribution de tous produits téléphoniques ;
- La prise de participation sous toutes ses formes dans toutes entreprises ivoiriennes ou étrangères ayant des activités qui pourraient la société et dans toutes entreprises industrielles ou commerciales et dans tous établissements financiers ;
- La participation dans toutes opérations et entreprises de quelque nature qu'elles soient, notamment par voie de création de société nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits

- Toutes prestations de service divers et variés liés aux objets ci-dessus ;

- La société peut recourir, en tous lieux, à tous les actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées à l'alinéa qui précède ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires ;

- Et plus généralement, toutes opérations commerciales,

5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Abidjan, Marcory, ZONE 4, Lot 225, Ilot ND

M BATHILY TIHEREON IBRAHIMA (PRÉSIDENT)

null

n°CI-ABJ-03-2021-B17-00077 du 16/12/2021 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°40348/GTCA/RC/2021 du 16/12/2021

